

Le BP REA est un diplôme national de niveau 4 (équivalent bac) délivré par le ministère de l'Agriculture. Il forme les futurs chefs d'exploitation ou salariés hautement qualifiés capables de gérer une entreprise agricole, qu'elle soit orientée vers les productions végétales, animales ou diversifiées.



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter afin de définir les modalités d'accueil.



BP REA

Responsable d'Entreprise Agricole

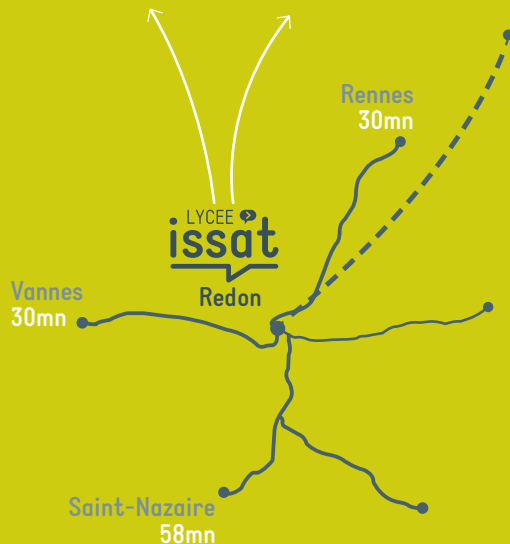
Formation sur 2 ans
Polyculture / Élevage



En train
Gare à 5mn
à pied de l'école



En car
Lignes régulières
quotidiennes
à partir de l'Ille-et-Vilaine,
du Morbihan et de la Loire-Atlantique



www.issat.info

6 rue de la Maillardaie

35600 REDON

02 99 71 60 76

apprentissage@issat.cneap.fr

LYCEE 
issat
REDON

Objectifs de la formation

Acquérir des compétences pour gérer les cycles de production végétale et animale, piloter le système de production, préserver et améliorer les sols et la biodiversité, maîtriser les procédés de transformation, commercialiser les produits, utiliser les agroéquipements et les outils d'aide à la décision, manager une équipe, anticiper et s'adapter dans un contexte en évolution rapide, et développer son entreprise.

Les métiers

- Agriculteur
- Éleveur
- Gérant d'exploitation agricole
- Producteur
- Chef de culture
- Cultivateur

Les qualités

- Intérêt pour la gestion et le développement d'une exploitation agricole
- Curiosité pour les techniques agricoles modernes et l'élevage
- Esprit d'initiative et autonomie dans les projets

Programme

1 – Pilotage stratégique de l'entreprise agricole et conduite du changement

2 – Préservation et amélioration des sols de la biodiversité fonctionnelle

3 – Conduite des processus de production

4 – Commercialisation des produits agricoles et des services

5 – Négociation, concertation et élaboration d'un projet

6 – Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines

7 – Gestion et administration de l'entreprise

Apprentissage

• **38 semaines** en entreprise & **14 semaines** en centre de formation

• Un contrat d'apprentissage au sein d'une structure agricole (exploitation, CUMA, ETA, coopérative...)

	16-17 ans	18-20 ans	+21 ans
1 ^{ère}	27%	43%	53%
2 ^{ème}	39%	51%	61%
3 ^{ème}	55%	67%	78%

Les +

- Visites pédagogiques dans les exploitations partenaires
- Interventions de professionnels
- Deux UCARE : Production de biogaz & Animation en entreprise agricole

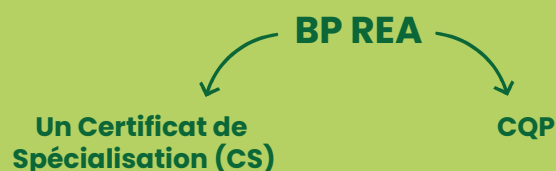
Pré requis

- Être âgé(e) de 15 à 29 ans révolus pour pouvoir signer un contrat d'apprentissage, pas de limite d'âge si RQTH
- Avoir obtenu un CAP métiers de l'agriculture
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Justifier d'une année d'expérience professionnelle

Inscription

- Étude du dossier : lettre de motivation, bulletins de notes et projet professionnel
- Entretien individuel

Les poursuites d'études



dans le domaine de choix de l'apprenti
(Lait, Porc, Tracteurs et machines agricole,
Conducteur d'engins agricole, etc.)